



Envoyé en préfecture le 22/05/2024
Reçu en préfecture le 22/05/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240521-2024_074_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Fourniture et pose de panneaux directionnels Place Perdtemps, Rue des Usiniers et Rue du Crêt / Société SIGNAUX GIROD / Attribution (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (NH-SC)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer des panneaux directionnels Place Perdtemps, Rue des Usiniers et Rue du Crêt,

CONSIDÉRANT qu'une demande de devis a été envoyée à l'entreprise SIGNAUX GIROD pour la fourniture et la pose de panneaux directionnels Place Perdtemps, Rue des Usiniers et Rue du Crêt,

CONSIDÉRANT que l'offre a été analysée par les services techniques ; que les services proposent d'accepter le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 5 348,23 € HT, soit 6 417,87 € TTC,

DÉCIDE

✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise SIGNAUX GIROD, pour un montant total de 5 348,23 € HT, soit 6 417,87 € TTC, concernant la fourniture et la pose de panneaux directionnels Place Perdtemps, Rue des Usiniers et Rue du Crêt,

✚ **DE SIGNER** le devis pour un montant de 5 348,23 € HT, soit 6 417,87 € TTC.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 21 mai 2024.

Le Maire,
Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 22 mai 2024, et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 22 mai 2024.

